

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 4.4 de l'ODD 4 qui vise, « d'ici à 2030, à augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».

Un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle est un bagage scolaire minimum pour une société de la connaissance. C'est pourquoi les pays de l'UE se sont fixés comme objectif, lors de la stratégie de Lisbonne, que les « sorties précoces » représentent moins de 10 % des jeunes de 18-24 ans à l'horizon 2020. La France avait fixé la cible à 9,5 %. L'indicateur a été maintenu pour les objectifs européens de l'éducation à l'horizon 2030, avec une nouvelle cible fixée à 9 % pour l'UE.

L'indicateur de « sorties précoces » mesure **la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines**. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Principaux résultats

En 2023, en France, 7,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet et ne sont pas en situation de formation. Entre 2014 et 2018, ce taux était resté stable en moyenne, sous l'effet conjugué d'une baisse pour les jeunes femmes et d'une hausse pour les jeunes hommes qui se compensaient. Depuis la baisse de 2019, le taux fluctue entre 7,6 % et 7,8 %. Entre 2022 et 2023, la part de sortants précoces parmi les 18-24 ans est stable avec une baisse pour les femmes (-0,4 point) et une hausse pour les hommes (+0,3 point). En 2023, le taux de sortants précoces est de 9,5 % pour les jeunes hommes contre 5,6 % pour les jeunes femmes.

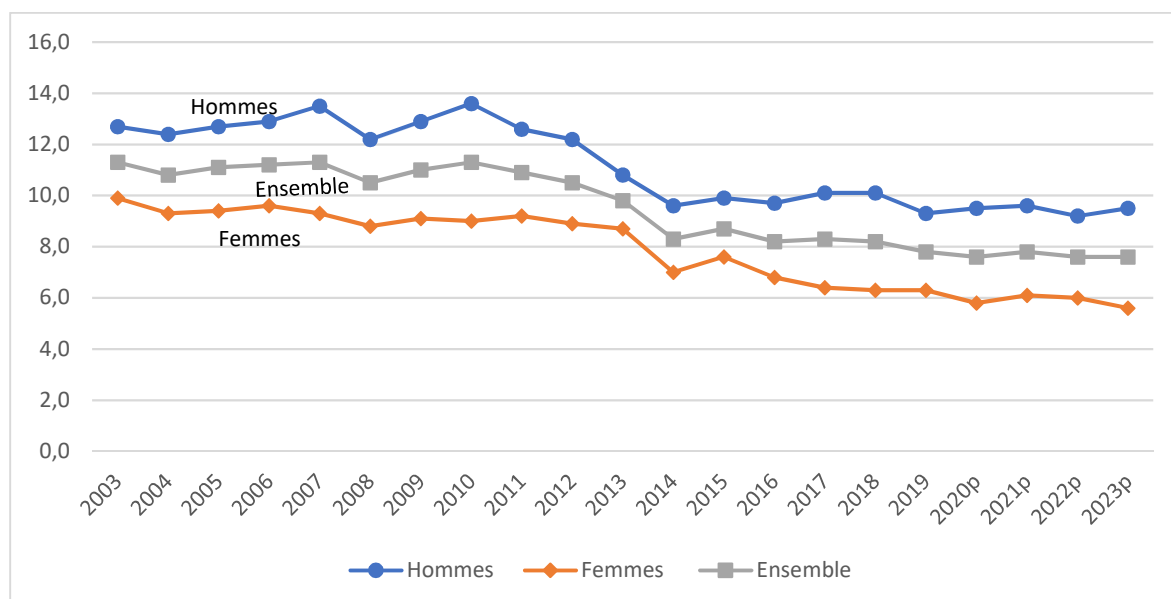
Comparaisons européennes

Avertissement : cet indicateur est fragile ; sa comparabilité entre pays est limitée.

Pour l'ensemble de l'Union européenne (UE 27), le taux de sortants précoces est de 9,5 % en 2023 après 9,6 % en 2022 et 11,8 % en 2013, avec des écarts importants entre pays : en 2023, il y a ainsi 14,6 points d'écart entre la Croatie et la Roumanie, qui ont respectivement le taux de sortants précoces le plus faible et le plus élevé de l'Union. Comme en France, ce taux est plus élevé pour les hommes (11,3 %) que pour les femmes (7,7 %).

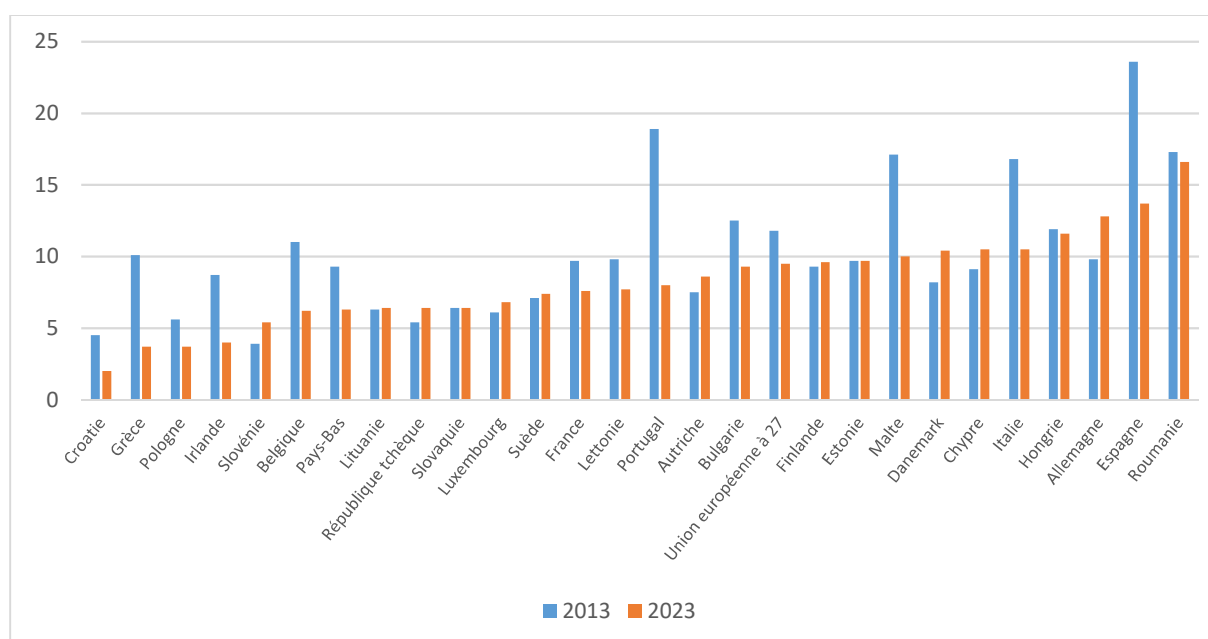
Les diminutions les plus importantes du taux de sortants précoces depuis dix ans s'observent dans les pays du Sud, alors que ce taux est resté relativement stable pour les pays d'Europe Centrale (Allemagne, Autriche). En 2020, l'Union européenne a atteint l'objectif de moins de 10 % de sorties précoces fixé par la stratégie Éducation et formation 2020 mais n'a pas encore atteint l'objectif de 9 % fixé pour 2030. Pris individuellement, 16 pays (dont la France) sur les 27 sont déjà en dessous de 9 %.

GRAPHIQUE 1 : SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE EN FRANCE DES 18-24 ANS, SELON LE SEXE
En % des 18-24 ans



Note : En 2021, le questionnaire de l'enquête emploi a été modifié, les évolutions sont donc à prendre avec précaution. (p) provisoires
Champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte).
Source : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MENJ-Mesri-Depp

GRAPHIQUE 2 : SORTIES PRÉCOCES DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2013 ET 2023
Part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle (en %)



Eurostat indique une rupture de série générale en 2021, liée aux changements de questionnaire.
Source : Site Eurostat enquêtes Force de Travail, calculs Eurostat, téléchargé en juin 2024. Point France : estimations et extrapolations MENJ-Mesri-Depp pour l'année 2013